

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Pierre Nicollier, Yvan Zweifel, Natacha Buffet-Desfayes, Jean-Pierre Pasquier, Murat-Julian Alder, Véronique Kämpfen, Jacques Béné, Alexis Barbey, Diane Barbier-Mueller, Helena Rigotti, Sylvie Jay, Fabienne Monbaron, Pierre Conne, Beatriz de Candolle, Alexandre de Senarclens, Cyril Aellen, Francine de Planta, Joëlle Fiss, Serge Hiltbold, François Wolfisberg, Adrien Genecand, Raymond Wicky, Jacques Apothéloz, Patrick Malek-Asghar

Date de dépôt : 10 novembre 2020

Proposition de motion

COVID-19, facilitons les transitions professionnelles vers les métiers de la santé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu'un nombre important d'acteurs liés aux domaines de l'hôtellerie, de la restauration, des transports et du tourisme ont ou vont être en recherche d'emploi à cause de la crise économique générée par la pandémie de COVID-19 ;
- que ces pans de notre économie vont en outre devoir affronter pendant plusieurs années des difficultés dues à une transformation systémique de leur domaine d'activité (p. ex. réduction des rencontres physiques, télétravail,...) ;
- que les domaines de soins à la personne vont voir un manque criant de personnel d'ici 2030 (+65 000 ETP en Suisse d'ici 2030, cf. OBSAN) ;
- que Genève profite actuellement d'un personnel de santé formé à l'étranger, personnel qui lui-même crée un manque dans son pays d'origine et doit être remplacé par du personnel formé dans des pays encore plus lointains ;

- que les transitions professionnelles vers la plupart des métiers de la santé sont rendues difficiles par le manque de possibilité de suivre des formations en emploi et certificatives,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un plan de transition professionnel pour les acteurs liés à l'hôtellerie, la restauration, les transports et le tourisme vers les métiers de la santé et des soins ;
- à créer un pôle de formation de transition professionnelle « santé – soins » dédié à cette transition avec le support de la Haute école de santé, l'OFPC, l'OCE et les HUG, permettant de développer des parcours certificatifs, en emploi ;
- à faire en sorte que tout poste d'intérimaire dans les établissements publics de santé et de soins soit prioritairement proposé à des personnes impliquées dans des plans de transition professionnelle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La crise sanitaire que le monde traverse depuis début 2020 se double malheureusement d'une crise économique importante. Le chômage a ainsi augmenté à Genève de 37% en septembre 2020 par rapport à septembre 2019 (source : OCSTAT).

Alors que la plupart des secteurs économiques vont pouvoir rebondir rapidement une fois les difficultés sanitaires passées, certains seront durablement touchés. Pour le secteur aérien par exemple, des prévisions montrent qu'il ne retrouvera sa croissance de 2019 que dans 10 ans au plus tôt (source : Archery Consulting). Ces prévisions indiquent également une baisse de demande d'avions entre 40% et 60% dans les 5 années à venir. Cette baisse touchera bien entendu les transports eux-mêmes mais également tous les métiers qui y sont liés comme la restauration, l'hôtellerie ou le tourisme.

Alors que les RHT sont un outil extrêmement performant pour permettre de passer des crises sur une temporalité limitée en préservant l'emploi ainsi que tout le savoir-faire qui y est lié, nous pouvons craindre qu'une partie de la force de travail présente dans ces domaines ne voie durablement son activité réduite.

Nous pouvons également observer, depuis 10 ans, un manque de ressources dans le domaine de la santé nous amenant à importer de nombreux professionnels, n'étant pas en mesure de subvenir à nos propres besoins. La dernière mise à jour des besoins futurs évalués par l'OBSAN nous indiquait que le pays aurait besoin de plus de 65 000 ETP supplémentaires dans les métiers de la santé d'ici 2030 (source : OBSAN, 2016). La Confédération annonçait 11 000 postes ouverts au printemps 2020 (source : ATS, 10.06.2020).

Les formations permettant des transitions professionnelles existent. Elles ne prennent malheureusement pas toujours en compte le savoir-faire transversal acquis dans d'autres domaines et ne permettent que rarement des certifications en emploi. Cela signifie qu'un individu qui doit supporter des charges de famille, par exemple, ne sera pas en mesure d'effectuer une transition.

En développant et en déployant des programmes de formation certificatifs et en emploi, nous pourrions faciliter une reconversion pour une force de

travail qui risque de faire face à un manque d'activité pour le bénéfice de tous.

Dans Le Temps du 16 mars 2020, Philippe Thurner, président de l'Association romande des hôteliers, mentionne d'ailleurs qu'« il faut impérativement que le chemin à parcourir entre l'entreprise et le chômage soit le plus rapide possible. Nous demandons que des gens soient formés pour répondre aux besoins des services de l'emploi ». Il ajoute que l'« on pourrait imaginer que certains métiers hôteliers viennent en renfort du monde hospitalier ».

Nous voyons ainsi une opportunité d'améliorer structurellement la situation de milliers de travailleurs genevois en facilitant leur transition vers un domaine d'avenir.

Dans cette situation complexe, nous vous invitons donc à soutenir des mesures structurelles pour garantir des emplois et vous remercions par avance de bien vouloir accueillir cette proposition positivement.